



2011/2012

DOSSIERS D'INSCRIPTION

GENERALITES

Date limite d'enregistrement des dossiers :

31 décembre de l'année.

30 novembre de l'année précédente pour : les USA et le Canada.

COMPOSITION DU DOSSIER « DEMANDE – OUTGOING » (Téléchargeable

- Dossier d'inscription « Généralités »
- Demande de participation en ANGLAIS
- Consignes Relatives aux familles d'accueil
- Demande d'accueil (Host Form)
- Engagement de réciprocité du candidat
- Fiche de renseignements voyage (Travel Inquiries)
- Extrait du Règlement International des Echanges et camps

À retourner : au délégué de district qui transmettra (après avoir vérifié que le dossier est complet). – à envoyer par e-mail

Demande de participation (YCE_European_Application) comportant :

- Date et signature du demandeur. (scannée)
- Signature des parents. (scannée)
- Signature du président du club parrain. (scannée)
- Photo d'identité (scannée au format passeport)
- Original : ordinateur ou taper machine (impératif), daté et signé. Plus une photocopie.

Chaque dossier doit être accompagné de :

- L'attestation d'assurance responsabilité civile.
- Une photo de la famille.
- Un chèque libellé au nom du LIONS clubs de France de 60 € pour les pays d'Europe (Schengen) et 90 € pour les autres pays.
- L'engagement de réciprocité signé par la famille du candidat. (scanné)
- L'engagement du club signé par le président du club parrain. (scanné)
- Dossier de la famille d'accueil.

La période de réception à l'étranger dépend du pays d'accueil.

Ce choix est sous réserve d'acceptation par le pays d'accueil.

Le choix du second pays préférentiel doit être fait.

En cas de désistement dans les quarante-cinq jours précédant le départ, les frais de dossiers seront acquis au LIONS Clubs International du DM 103 France, sauf accord exprès du président et CEJ.

Il est demandé aux jeunes voyageurs une conduite correcte dans la famille d'accueil ainsi que dans les camps. De respecter toutes les lois et règlements en vigueur dans le pays.

Il est demandé de prendre connaissance des objectifs, règlements et recommandations des Echanges Internationaux de Jeunes ainsi que des particularités du DM 103 France.

Tabac, alcool, drogue interdits